Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-212102313-20261120-VAR_20260309-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Publication : 20/11/2026

Nous, Maire de la Ville de Dijon

Direction générale déléguée à la Cohésion sociale

Direction Relation usagers et vie citoyenne

Service Etat civil
Section Décès-inhumations

V U

1) Les articles L.2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

2) La délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2023, donnant délégation au Maire et aux Adjoints dans le cadre des règles d'application fixées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus,

3) La demande d'achat de deux monuments faite par Monsieur Patrick BLOT, domicilié à Dijon (Côte d'or) 8 boulevard des Bourroches.

A R R E T O N S :

ARTICLE 1 - La Ville ayant procédé à la reprise de concessions au cimetière des Péjoces, décide la vente d'un monument couleur d'un montant de **175,00 euros** à Monsieur Patrick BLOT.

ARTICLE 2 - Notification du présent arrêté sera adressée à Monsieur Patrick BLOT, domicilié à Dijon (Côte d'Or) 8 boulevard des Bourroches.

ARTICLE 3 - L'enlèvement du monument sera à effectuer avant le 03 février 2027.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

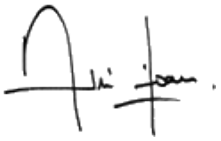
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,
- M. le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,

Pour la Maire,

Le 20 novembre 2026
Antoine HOAREAU
1er adjoint à la Maire de Dijon



◊ exemplaire intéressé
◊ exemplaire service des finances
◊ exemplaire cimetière
◊ exemplaire préfecture
◊ exemplaire registre

☎ : 03 80 74 51 86 - 🖷: 03 80 48 87 64 e-mail : guichetdeces@ville-dijon.fr
✉ : Mairie de Dijon - Etat Civil- CS 73310 - 21033 DIJON Cedex